

Aides financières aux initiatives jeunes en Bretagne

Ce document est un complément à la fiche Actuel CIDJ 5.62 « Les aides aux projets » et ne peut être utilisé que comme tel.

Vous trouverez les contacts des dispositifs de soutien et de financement aux initiatives jeunes attribués par des organismes privés ou publics, au niveau régional et départemental reconduits d'une année sur l'autre. Pour connaître les aides ponctuelles (appels à projets, concours), consultez les sites des collectivités territoriales (mairies, conseil régional, conseil général...), des fondations, des organismes semi-publics (CARSAT, CAF ...). Au niveau local, nous avons recensé les dispositifs d'aide des villes bretonnes d'au moins 10 000 habitants ou gérés par le réseau Information Jeunesse. Pour connaître les autres possibilités sur votre commune, adressez-vous au service jeunesse de votre mairie ou aux Points et Bureaux Information Jeunesse les plus proches.

SOMMAIRE

1 – Les dispositifs régionaux

1.1 – les aides Pluridisciplinaires

1.2 – les aides thématiques

1.2.1 – Economie

1.2.2 – Santé et prévention

1.2.3 – Voyage, aventure

1.2.4 – Solidarité

1.2.5 – Vacances

2 – Concours et prix

3 – Les dispositifs départementaux et locaux

- Côtes d'Armor

- Finistère

- Ille et Vilaine

- Morbihan

A CONSULTER :

Créer une association

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 5.631

Créer ou reprendre une entreprise

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 5.632

Les bourses de l'enseignement supérieur

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 1.612

Attention ! Il s'agit d'aides pour soutenir des projets de jeunes, menés à leur initiative et sous leur responsabilité, issus d'une motivation personnelle. Cela ne comprend pas les projets qui s'inscrivent dans un parcours de formation, d'insertion, ou dans le cadre d'activités sportives ou de loisirs.

1 – Les dispositifs régionaux

1.1 - Les aides pluridisciplinaires

► Programme Européen Jeunesse en Action – PEJA INITIATIVES DE JEUNES (Nationales et Transnationales)

(Action 1.2 du Programme Européen Jeunesse en Action)

But du dispositif : soutenir des projets se déroulant dans l'un des 33 pays « Programme »* (Initiatives de Jeunes Nationales) ou dans deux des 33 pays « Programme »* (Initiatives de Jeunes Transnationales).

Les projets doivent être initiés et réalisés par les jeunes, être ancrés dans un environnement proche, impliquer divers acteurs locaux et présenter une dimension européenne claire (contribution à la prise de conscience de l'Europe, à la découverte de l'Europe et à la promotion de ses valeurs).

Thèmes du projet : diversité culturelle, avenir de l'Europe, art et culture, social, santé, médias et information des jeunes, environnement, protection du patrimoine, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, économie solidaire, sport et loisirs...

Sont exclus : les projets humanitaires

Conditions d'attribution :

- Age : groupe de 4 jeunes minimum (Nationales), ou au moins 2 groupes de 4 jeunes minimum, de différents pays « Programme »*, constitué(s) en association ou non, de 18 à 30 ans ou de 15 à 17 ans si accompagnés d'un animateur

- Durée : de 3 à 18 mois (préparation, réalisation, évaluation comprises)

Aide financière : 6200 € maximum (Nationales), 9 000 € maximum (Transnationales) (autofinancement et/ou co-financement souhaité)

Dépôt des dossiers et contacts : (Voir ci-dessous)

► Programme Européen Jeunesse en Action – PEJA ECHANGES DE JEUNES

(Action 1.1 du Programme Européen Jeunesse en Action)

But du dispositif : soutenir des projets d'échanges et de rencontres avec des jeunes d'un ou plusieurs autres pays « Programme »*. Les jeunes doivent être impliqués dans toutes les étapes du projet.

Thèmes du projet : diversité culturelle, avenir de l'Europe, art et culture, social, santé, médias et information des jeunes, environnement, protection du patrimoine, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, économie solidaire, sport et loisirs...

Conditions d'attribution :

- Age : groupe de 16 à 60 jeunes de 13 à 25 ans (avec un nombre équilibré par pays en respectant la parité filles/garçons)

- Durée : séjour de 6 à 21 jours

Aide financière : 70 % des frais de transport, 100 % d'une visite de préparation préalable (autofinancement et/ou cofinancement souhaité)

Dépôt des dossiers et contacts : (Voir ci-dessous)

► **Programme Européen Jeunesse en Action – PEJA
JEUNESSE POUR LA DEMOCRATIE**

(Action 1.3 du Programme Européen Jeunesse en Action)

But du dispositif : soutenir et améliorer la participation des jeunes à la vie démocratique de leur communauté locale, régionale, nationale et internationale. Sont concernés : les jeunes, les associations et les collectivités territoriales. Le projet doit être élaboré dans le cadre d'un partenariat local (minimum 2 partenaires par pays) et européen (minimum 2 pays « Programme »*).

Conditions d'attribution :

- Age : le projet doit réunir au moins 16 jeunes de 13 à 30 ans
- Durée : de 3 à 18 mois (comprend la préparation, la réalisation, l'évaluation et la valorisation du projet)

Aide financière : 50 000 € maximum (autofinancement et/ou cofinancement souhaité)

Dépôt des dossiers et contacts : (Voir ci-dessous)

► **Programme Européen Jeunesse en Action – PEJA
SEMINAIRE DE JEUNES (National et Européen)**

(Action 5.1 du Programme Européen Jeunesse en Action)

But du dispositif : favoriser la coopération européenne en encourageant un dialogue structuré entre les jeunes, les organisations de jeunesse et les décideurs politiques. Le projet comprend des échanges d'idées, de bonnes pratiques, et des débats organisés par les jeunes, les animateurs de jeunes et les organisations de jeunesse.

Thèmes du projet : participation active des jeunes et information liées au Dialogue Structuré et aux politiques de l'Union européenne ; activités de préparation pour l'événement Jeunesse organisé par l'Etat membre en charge de la Présidence de l'UE ; organisation des activités liées à la Semaine Européenne de la Jeunesse ; renforcement du dialogue et de la coopération entre l'éducation formelle et non formelle

Conditions d'attribution :

- Le séminaire doit se dérouler en France (National) ou dans l'un des pays partenaires (Européen)
- Groupe de minimum 15 participants de 15 à 30 (National) ou au moins 30 participants de 15 à 30 ans (Européen)
- Uniquement pour le séminaire européen : le séminaire doit concerner au moins 5 pays « Programme »* et doit durer de 1 à 6 jours.

Aide financière : 50 000 € maximum (autofinancement et/ou cofinancement souhaité)

Autres types d'aides : informations, aide au montage du projet et à la constitution du dossier : contacter le correspondant local

Dépôt des dossiers : aux dates suivantes et trois mois avant le lancement du projet : 1er février, 1er avril, 1er juin, 1er septembre et 1er novembre.

* Les pays « Programme » : (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie)

Contacts :

Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action (AFPEJA) - INJEP

95, avenue de France

75650 Paris Cedex 13 – 01 70 98 93 69

-> www.jeunesseenaction.fr (rubriques « Vous avez entre 13 et 30 ans »).

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Bretagne

Service des Relations Internationales

Correspondant régional : M. Régis Lepretre

4, avenue du Bois Labbé - CS 94323

35043 Rennes Cedex - 02 23 48 24 52

-> regis.lepretre@drjcs.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale Côtes d'Armor

Gaëlle Lefeuvre - 1, place du général De Gaulle - CS 32370

22023 Saint-Brieuc Cedex 1 - 02 96 62 08 09 / 02 96 62 83 26

-> gaelle.lefeuvre@cotes-darmor.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion sociale Finistère

Etinne Bars – 4, rue Turgot – Cité administrative de Ty Nay

BP 31115 - 29101 Quimper Cedex

02 98 64 99 00

-> etienne.bars@finistere.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations Ille-et-Vilaine

Marcel Gravot – 15, avenue de Cucillé - CS 90 000

35919 Rennes Cedex 9 – 02 99 28 21 21

-> marcel.gravot@ille-et-vilaine.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale Morbihan

Jean-Marc Paous - Impasse d'Armorique - Kercado - BP 541

56019 Vannes Cedex - 02 22 07 20 20

-> jean-marc.paous@morbihan.gouv.fr

NB : Le Programme européen Jeunesse en Action comprend aussi le Service volontaire européen (SVE). Pour plus d'informations sur cette action, consultez la fiche Actuel Bretagne 8.53 « **Les programmes européens et relais d'information sur l'Europe : adresses utiles en Bretagne** ».

► **Programme Envie d'Agir - DEFI-JEUNES
(Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse,
et de la Vie associative)**

But du dispositif : apporter un accompagnement technique, pédagogique, et financier aux initiatives jeunes, individuelles ou collectives, quel qu'en soit la forme, la durée et le thème à l'exception des projets touristiques, d'études et de formation, des compétitions ou des raids sportifs ainsi que tout projet qui n'est pas à l'initiative directe du candidat. Les projets doivent déjà avoir obtenu au moins 30% du prix sollicité via d'autres partenaires financiers, publics ou privés.

Sont primés en priorité les projets à visée professionnelle, qui représentent un défi personnel, d'utilité sociale et à impact local.

Conditions d'attribution :

- Age : 18-30 ans

- Projet individuel ou collectif (groupes de jeunes ou associations - constituées depuis moins de 3 ans et composées exclusivement de jeunes de 18-30 ans)

Aide financière : de 2 000 à 6 000 €

Autre type d'aide : accompagnement obligatoire par un correspondant Défi-Jeune dans chaque Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Modalité d'inscription : inscription par le biais du site www.enviedagir.fr pour être mis en relation avec un correspondant local.

Dates des Jurys : juin et octobre

Contacts -> www.enviedagir.fr

et

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

Virginie Sébille - 4, avenue du Bois Labbé

35043 Rennes Cedex - 02 23 48 24 00

-> virginie.sebille@drjcs.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale Côtes d'Armor

Gaëlle Lefeuvre - 1, place du général De Gaulle - CS 32370

22023 Saint-Brieuc Cedex 1 - 02 96 62 08 09 / 02 96 62 83 26

-> gaelle.lefeuvre@cotes-darmor.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion sociale Finistère

Bernard Jaouen – 4, rue Turgot – Cité administrative de Ty Nay

BP 31115

29101 Quimper Cedex - 02 98 64 99 00

-> bernard.jaouen@finistere.gouv.fr



Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations Ille-et-Vilaine

Marcel Gravot – 15, avenue de Cucillé - CS 90 000
35919 Rennes Cedex 9 – 02 99 28 21 21
-> marcel.gravot@ille-et-vilaine.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale Morbihan

Jean-Marc Paous - Impasse d'Armorique - Kercado - BP 541
56019 Vannes Cedex - 02 22 07 20 20
-> jean-marc.paous@morbihan.gouv.fr

► Programme Envie d'Agir - PROJETS JEUNES (Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, et de la Vie associative)

Dispositif départemental englobant des dispositifs locaux

But du dispositif : Encourager et soutenir l'initiative des jeunes, seul ou en groupe, dans tous les domaines : culturel, social, économique, solidaire, environnemental...

Conditions d'attribution :

- Age : 11-30 ans

Aide financière : 1 000 € maximum

Modalités d'inscription : inscription par le biais du site www.enviedagir.fr afin d'être mis en relation avec un correspondant local.

Contacts -> www.enviedagir.fr, et

■ Pour les Côtes d'Armor, le Finistère et le Morbihan, contactez :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale Côtes d'Armor

Gaëlle Lefeuvre - 1, place du général De Gaulle - CS 32370
22023 Saint-Brieuc Cedex 1 - 02 96 62 08 09 / 02 96 62 83 26
-> gaelle.lefeuvre@cotes-darmor.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale Finistère

Bernard Jaouen – 4, rue Turgot – Cité administrative de Ty Nay
BP 31115
29101 Quimper Cedex - 02 98 64 99 00
-> bernard.jaouen@finsitere.gouv.fr

■ Pour l'Ille-et-Vilaine, selon le lieu d'habitation, contactez les structures suivantes :

- Ville de Rennes et Rennes Métropole : **CRIJ Bretagne**

- Ville de Bruz : **PIJ de Bruz**

- Ville de Fougères : **mairie de Fougères**

- Ville de Vitré : **PIJ de Vitré**

- Ville de Chartres-de-Bretagne : **PIJ de Chartres**

- Pays de Fougères : **Mission Locale**

- Pays de Vitré : **Pays de Vitré**

- Pays de Vilaine : **la Fédération d'animation rurale des Pays de Vilaine**

- La communauté de communes de Bain-de-Bretagne : **PIJ de Bain de Bretagne**

- Le canton de Guichen : **PIJ de Guichen**

(Voir coordonnées chapitre 3 – Ille et Vilaine)

- Ville de Cancale : **mairie de Cancale** :

-> jerome.le-reste@ville-cancale.fr – 02 99 89 50 73

- Ville de Chantepie : **Local jeunes Anim'plus** :

-> chantepie-animplus@wanadoo.fr – 02 99 41 60 78

- Ville d'Acigné : **mairie d'Acigné** – Cédric Besnard

-> cédric.besnard@ville-acigne.fr – 02 99 04 30 00 ou 02 99 62 23 39

■ Pour les projets dans le reste du département :

Fédération régionale des MJC – Nicolas Méliis (voir p. 12)

■ Pour les projets scientifiques et techniques :

Les Petits débrouillards - antenne d'Ille-et-Vilaine

13 bis, bd du Portugal - 35200 Rennes - 02 99 50 65 82

-> cdelorme@lespetitsdebrouillards.org

■ Pour plus d'information, vous pouvez également contacter la DDCSPP 35 :

Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations Ille-et-Vilaine

Marcel Gravot – 15, avenue de Cucillé - CS 90 000
35919 Rennes Cedex 9 – 02 99 28 21 21
-> marcel.gravot@ille-et-vilaine.gouv.fr

► LE FONDS DE SOLIDARITE DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE)

But du dispositif : soutenir financièrement des projets culturels, sportifs et d'animation des campus (à but non lucratif). Les projets doivent concerner le plus d'étudiants possible. Sont exclus les subventions pour les frais de fonctionnement des associations et les projets dans le cadre d'une validation universitaire.

Conditions d'attribution : associations étudiantes domiciliées à l'université

Aide financière : appréciée selon les cas

Dépôt des dossiers : déposer les dossiers dans son Université au plus tard 15 jours ouvrés avant la Commission FSDIE.

Contacts :

Université de Bretagne Occidentale

Présidence - 3, rue des Archives - CS 93837 - Bureau B 009
29238 Brest Cedex 3 - 02 98 01 60 19 (Mme Bosser)
02 98 01 69 43 (Mme Moal)
02 98 01 81 92 (Mme Raguènes)
-> service.scolarite@univ-brest.fr

Université de Bretagne Sud

Service de Coordination de la Vie Universitaire (SCVU)
27, rue Armand Guillemot - BP 92116
56321 Lorient Cedex - 02 97 87 66 06 (Delphine Le Gall)
-> delphine.le-gall@univ-ubs.fr
-> www.univ-ubs.fr (rubrique vie étudiante)

Université de Rennes I

Service d'Aide à la Vie Etudiante - Le Diapason
263, avenue du Général Leclerc – CS 74205
35042 Rennes Cedex – 02 23 23 36 29
-> save@univ-rennes1.fr
-> www.univ-rennes1.fr, rubrique Vie étudiante et scolarité, Vie étudiante, Associations et initiatives étudiantes

Université de Haute-Bretagne Rennes II

Campus Rennes II – Villejean
Service de la Présidence - Bureaux P.603 et P 607
Place Recteur Henri Le Moal - CS 24307
35043 Rennes cedex - 02 99 14 10 14
-> www.univ-rennes2.fr
M. Bazantay: 02 99 14 10 18
-> pierre.bazantay@univ-rennes2.fr

► CULTURE ACTIONS (CROUS)

But du dispositif : aider les étudiants à réaliser leurs projets de deux natures : Culture (arts plastiques, cinéma/audiovisuel, création multimédia, culture et découverte, culture scientifique, danse, écriture, musique, théâtre,...) ou Actions (citoyenneté, économie, environnement, humanitaire, solidarité, sport). Le projet doit être de préférence innovant, original et induire des retombées sur l'animation des campus universitaires.

Conditions d'attribution :

- Age : être étudiant ou un groupe ou une association d'étudiants effectuant des études en Bretagne

- Bénéficiaire d'au moins un co-financement public ou privé.

Aide financière : appréciée chaque année par la commission régionale du CROUS

Dépôt des dossiers : 4 sessions par an à des dates fluctuantes

Contacts :

CROUS de Rennes

7, place Hoche - CS 26428
35064 Rennes Cedex - 02 99 84 31 62 ou 63
(Mme Catherine Joly et Mme Gwénaëlle Bourgain / Service Culturel)
-> service.communication@crous-rennes.fr
-> www.crous-rennes.fr, rubrique « Culture »

CLOUS de Brest

Service culturel
2, avenue Victor le Gorgeu – CS 31933
29219 Brest Cedex 2 - 02 98 03 86 28

La Maison des Etudiants de Lorient

12 bis, rue de Lanveur
56100 Lorient - 02 97 83 37 93
-> mde.lorient@crous-rennes.fr

La Maison des Etudiants de Vannes

22 bis, rue Richemont
56000 Vannes – 02 97 01 03 89
-> mde.vannes@crous-rennes.fr

► **BOURSE DECLICS JEUNES (Fondation de France)**

But du dispositif

Aider les jeunes à réaliser leur vocation dans les domaines les plus divers (art, artisanat, culture, sciences, techniques, environnement, action sociale, humanitaire...).

Conditions d'attribution :

- Age : 18 à 30 ans

Aide financière : 7 600 €

Dépôt des dossiers : inscriptions au concours du 1er septembre au 15 novembre chaque année

Contact :

Fondation de France - Délégation Bretagne

M. Yann Desdouets - 8, rue du Pré Botté
35000 Rennes - 02 99 38 24 22
-> bretagne@fdf.org
-> www.fondationdefrance.org

N.B : pensez à consulter le site de la Fondation de France (rubrique « Nos Aides ») pour trouver tous les prix, bourses et appels à projets des différentes fondations sous égide, dans de multiples domaines (solidarité, santé, culture, environnement...)

► **PROJETS JEUNES EN MILIEU RURAL : MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL (Mutualité Sociale Agricole des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan)**

But du dispositif : offrir aux jeunes du milieu rural la possibilité de participer à l'amélioration de leur qualité de vie par le biais d'un projet d'animation en milieu rural à caractère non événementiel ou d'un projet de développement social local (loisirs, culture, vie sociale, santé et prévention, accès à l'information...). La priorité est accordée aux actions innovantes. Sont exclus les projets réalisés dans le cadre scolaire ou professionnel.

Conditions d'attribution :

- Age : de 13 à 22 ans

- Domicile : milieu rural

- Groupe de 2 à 3 au moins jeunes constitués en association

Aide financière : le financement varie selon les départements. Plusieurs commissions d'attribution par an selon les départements.

Autre type d'aide : soutien technique

Dépôt des dossiers : dossier à demander par courrier ou par mail par les porteurs de projet qui doivent le présenter

. Les meilleurs dossiers peuvent être sélectionnés pour participer au concours national.

Contacts :

MSA 22 - Mme Sophie Salaün
3, place du Champ au Roy
22200 Guingamp - 02 96 76 53 53
-> salaun.sophie@armorique.msa.fr

MSA 29 - Mme Yvette Kermoal

3, rue Hervé de Guébriant
29412 Landerneau Cedex - 02 98 85 59 54
-> kermoal.yvette@armorique.msa.fr
-> www.msa-armorique.fr

MSA des Portes de Bretagne (35 et 56) - Mme Elisabeth Loret

Porte de Ker Lann – Rue Charles Coudé
Bruz
35027 Rennes Cedex 9 - 02 99 01 80 21
-> loret.elisabeth@portesdebretagne.msa.fr

1.2 - Les aides thématiques

1.2.1 - Economie

► **CONCOURS "UNE ENTREPRISE DANS VOTRE LYCEE" (Conseil Régional de Bretagne et Rectorat d'Académie)**

But du dispositif

Concevoir, produire et commercialiser un bien ou un service original et innovant et développer l'esprit d'entreprendre en imaginant son entreprise au sein du lycée. Il s'agit de développer chez des lycéens et des étudiants des comportements qui facilitent leur approche, leur compréhension du monde de l'entreprise et leur intégration dans ce milieu, afin qu'ils puissent acquérir une vision concrète de l'entreprise, entrer en relation avec le tissu économique, développer en eux des compétences pluridisciplinaires, initier des comportements visant à l'autonomie.

Condition d'attribution :

- Lycéens et étudiants de lycées publics et privés, établissements agricoles et maritimes bretons. Financement attribué aux établissements retenus.

Contact :

Cellule Académique des Relations avec les entreprises :

02 99 25 18 48

-> anne.leroy@ac-rennes.fr

-> www.ac-rennes.fr (rubrique « Dossiers », « Ecole-entreprise », puis « Sensibilisation à l'esprit d'entreprendre »)

► **BOURSE**

(Fondation Jean Guyomarc'h)

But du dispositif : aider à financer une étude de marché, de faisabilité ou l'élaboration d'un prototype dans le cadre du développement ou du lancement d'une activité économique innovante et porteuse d'avenir pour la région Bretagne.

Conditions d'attribution :

- Domicile : Bretagne

Aide financière : 1 000 à 5000 €

Autre type d'aide : conseils à la réalisation, mise en relation avec des professionnels

Retrait des dossiers : sur le site Internet ou à l'adresse ci-dessous

Dépôt des dossiers : 1 commission chaque trimestre

Contact :

Fondation Jean Guyomarc'h

16 rue de l'Anse du Stole - 56270 Ploemeur - 02 97 82 84 83

-> fondation.jeanguyomarch@orange.fr

-> www.fondation-guyomarch.com

1.2.2 – Santé et prévention

► **LABEL VIE**

(Sécurité Routière)

But du dispositif : encourager la réalisation d'actions concrètes sur la sécurité routière par les jeunes eux-mêmes.

Conditions d'attribution

- Age : 14-28 ans parrainés et soutenus par une association (foyer socio-éducatif, coopérative du lycée, club de sport, maison de quartier, mission locale, foyer jeunes travailleurs...)

Aide financière : 800 € versée à l'association soutenant le projet

Contacts :

-> www.label-vie.net ou

-> www.meneruneaction.securiteroutiere.gouv.fr et le coordinateur Sécurité Routière de la Préfecture ou de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de chaque département :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer Côtes d'Armor

Liliane Even - 5, rue Jules Valles - BP 2361
22023 Saint-Brieuc Cedex - 02 96 75 66 96
-> ddtm-si-srigc@cotes-darmor.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère

Katell Botrel-Luguern - 2, bd du Finistère
29000 Quimper - 02 98 76 52 07
-> katell.botrel@finistere.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

SECTAM / Pôle Coordination Sécurité Routière
Didier De Abreu – Le Morgat
12, rue Maurice Fabre – CS 23167
35031 Rennes Cedex - 02 90 02 32 91
-> ddtm-pcsr@ille-et-vilaine.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan

Geneviève Richard – 8, rue du Commerce - BP 520
56019 Vannes Cedex - 02 97 68 13 12
-> genevieve.richard@morbihan.gouv.fr

► PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION DE SECURITE ROUTIERE

But du dispositif : promouvoir des actions de sécurité routière de grande envergure sur le département

Contact : le coordinateur Sécurité Routière de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de chaque département : voir coordonnées ci-dessus.

1.2.3 – Voyage / Aventure

► BOURSE "ZELLIDJA"

But du dispositif : favoriser un voyage à thème (libre) pour découvrir la France ou le Monde et vivre une aventure, compléter ses connaissances

Conditions d'attribution :

- Age : 16-20 ans effectuant un voyage en solitaire d'un mois minimum et réalisant une étude portant sur le pays et sur un thème choisi

Aide financière : jusqu'à 900 € pour le 1er voyage et jusqu'à 1100 € pour un second voyage l'année suivante

Dépôt des dossiers : 31 janvier

Contact :

Délégation Bretagne des Bourses Zellidja
Délégué Régional – M. Philippe Mérot
06 60 86 99 58
-> phb.merot@orange.fr
-> www.zellidja.com

1.2.4 – Solidarité / Action sociale

Les dispositifs au niveau régional

► PRIX INITIATIVES SOLIDAIRES (Ouest-France)

But du dispositif : soutenir des actions citoyennes d'entraide et de solidarité à l'échelle locale ou internationale

Conditions d'attribution :

- Age : 15-25 ans
- Résider dans la région Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie)

- L'action présentée doit déjà être amorcée

Aide financière : de 200 à 2 000 €

Dépôt des dossiers : début janvier

Contact :

Ouest-France – Initiatives solidaires
35051 Rennes Cedex 9 - 02 99 32 61 04
-> initiatives.solidaires@ouest-france.fr
-> www.jactiv.ouest-france.fr

► APPUI SPECIFIQUE AUX PROJETS DE JEUNES (Conseil Régional)

But du dispositif : accompagner les projets collectifs de mobilité internationale et d'engagement solidaire, le projet devra correspondre aux valeurs d'ouverture à l'autre, de partenariat et de réciprocité.

Conditions d'attribution :

- Groupe d'au moins 4 jeunes de 15 à 30 ans
- Projet porté par une association d'étudiants ayant son siège en Bretagne ou par une association accompagnant les jeunes bretons dans la préparation et la réalisation de leur projet.

Aide financière : 150 € par jeune participant

Dépôt des dossiers : 31 janvier, 28 février, 30 juin jusqu'au 31 juillet 2012, 4 mois avant le début du projet

Contact :

Région Bretagne

DAEI – Solidarité internationale
283, avenue du général Patton – CS 21101
35711 Rennes Cedex 7
02 99 27 96 18 (Maryline Lecomte-Guyou)
-> maryline.lecomte-guyou@region-bretagne.fr
-> www.bretagne.fr (Les Politiques publiques \ Europe et international \ Solidarité internationale)

1.2.5 – Vacances

► PARCOURS VACANCES

But du dispositif : Dispositif d'aide au départ autonome pour améliorer l'accès à la mobilité

Conditions d'attribution :

- Age : 16 à 25 ans
- jeunes inscrits à la Mission Locale ou à l'Ecole de la 2^{ème} Chance s'inscrivant dans un dispositif d'accompagnement renforcé

Aide financière : 180 € en chèque vacances

Dépôt des dossiers : en février

Contact :

Missions Locales
-> www.vacances-ouvertes.asso.fr



2 - Concours et prix

Vous trouverez ci-dessous les concours reconduits chaque année. Pour les concours ponctuels, informez-vous auprès du réseau Information Jeunesse ou sur le site www.ij-bretagne.com [rubrique s'informer – s'exprimer – participer à un concours]

► T'AS LA TCHATCHE (Réseau Information Jeunesse Bretagne)

Présentation du concours : réaliser une vidéo sur le thème « du plaisir au risque.. » (route, fête, amour, alcool, alimentation, cannabis, sport...)

Conditions d'inscription :

- Jeunes Bretons de 14 à 30 ans
- En individuel ou collectif
- les vidéos peuvent être réalisées directement par les participants ou lors des étapes du T'as la tchatche Tour
- Date de clôture : fin mars

Prix :

- 5 prix T'as la tchatche (1^{er} prix : 1 caméscope numérique ou 400 € de bons d'achat ; 2^{ème} prix : 1 bon d'achat de 200 € ; 3^{ème} prix : 1 bon d'achat de 100 € ; 4^{ème} et 5^{ème} prix : 1 bon d'achat de 50 €)
- 1 prix spécial Sécurité routière (1 iPod Touch ou 200 € de bons d'achat)
- 1 prix des internautes (1 iPod Touch ou 200 € de bons d'achats)
- 1 prix des collèves du Finistère (1 iPod Touch ou 200 € de bons d'achat)

Contact :

CRIJ Bretagne – Stefan Cardaire
4 bis, cours des Alliés - 35000 Rennes
02 99 31 47 48 ou 06 71 55 03 50
-> contact@taslatchatche.com
-> www.taslatchatche.com

► CONCOURS PHOTO (CROUS Bretagne)

Présentation du concours : le CROUS de Rennes participe au « Prix National Universitaire de la Photographie » dont le thème varie selon les années (Thème 2012 : « La vie étudiante »)

Conditions d'inscription :

- Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français
- Date de clôture : 15 mai 2012

Sélection : les deux meilleures photos primées au niveau régional concourent pour l'attribution des prix nationaux

Prix régionaux : de 300 à 600 € Prix nationaux: de 500 à 2000 €

Contacts : voir contacts ci-après

► CONCOURS DE NOUVELLES (CROUS Bretagne)

Présentation du concours : le CROUS participe au « Grand Prix Universitaire de la Nouvelle ». Proposer une nouvelle de 2500 mots maximum sur un thème imposé (Thème 2012 : « La vie étudiante »)

Conditions d'inscription :

- Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français
- Date de clôture : mars

Sélection : les deux meilleures nouvelles sélectionnées au niveau régional concourent ensuite à une sélection nationale

Prix régionaux : de 300 à 600 € Prix nationaux: de 1500 à 2000 €
Les meilleures nouvelles sont par la suite éditées et diffusées.

Contacts : voir contacts ci-après

► CONCOURS INTERNATIONAL DU FILM COURT (CROUS Bretagne)

Présentation du concours : réaliser une œuvre originale sur support vidéo, en langue française, sous-titrée ou sans dialogue, d'une durée de 5 minutes maximum.

(Thème 2012 : « La vie étudiante »)

Conditions d'inscription :

- Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français
- Date de clôture : 15 mai 2012

Sélection : les deux films sélectionnés au niveau régional concourent ensuite à une sélection nationale

Prix régionaux : de 300 à 600 € Prix nationaux: de 500 à 2000 €

Contacts : voir contacts ci-après

► GRAND PRIX DE BANDE DESSINEE (CROUS Bretagne)

Présentation du concours : présenter une à sept planches maximum, couleur ou noir et blanc, de 21 sur 29,7 cm maximum, avec ou sans légende, sur le support de son choix. (Thème 2012 : « La vie étudiante »)

Conditions d'inscription :

- Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français
- Date de clôture : 15 mai 2012

Sélection : les deux meilleures planches régionales concourent au niveau national

Prix régionaux : de 300 à 600 € Prix nationaux: de 500 à 2000 €

Contacts : voir contacts ci-après

► CONCOURS MUSIQUE DE R.U. (CROUS Bretagne)

Présentation du concours : adresser une maquette comprenant entre 3 et 6 titres (uniquement sur CD)

Conditions d'inscription :

- Groupes ou artistes solo interprétant toutes formes de musiques. Les groupes doivent être composés d'une moitié d'étudiants
- Date de clôture : janvier

Sélection : les deux meilleures maquettes régionales concourent au niveau national.

Prix régionaux : de 300 à 600 € Prix nationaux: de 500 à 2000 €

Contacts : voir contacts ci-après

► DANSE AVEC TON CROUS (CROUS Bretagne)

Présentation du concours : réaliser une prestation chorégraphique, quel que soit le type de danse, en solo ou en groupes et compagnies (8 participants maximum dont la moitié d'étudiants). La prestation ne doit pas excéder 10 minutes et doit être présentée sur DV ou DVD.

Conditions d'inscription :

- Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français (ou la majorité en cas de groupe)
- Date de clôture : février

Sélection : les deux meilleures chorégraphies régionales concourent au niveau national.

Prix régionaux : de 300 à 600 € Prix nationaux: de 500 à 2000 €

Contacts pour les concours organisés par le CROUS Bretagne :

-> www.crous-rennes.fr, rubrique « Culture » et,

- CROUS de Rennes Bretagne

7, place Hoche - CS 26428
35064 Rennes Cedex
02 99 84 31 31
(Mme Catherine Joly et Mme Gwénaëlle Bourgain / Service Culturel)
-> service.communication@crous-rennes.fr

- C.L.O.U.S. de Brest

Service culturel
2, avenue Victor le Gorgeu – CS 31933
29219 Brest Cedex 2 - 02 98 03 38 78



- La Maison des Etudiants de Lorient

12 bis, rue de Lanveur
56100 Lorient - 02 97 83 37 93
-> mde.lorient@crous-rennes.fr

- La maison des Etudiants de Vannes

22 bis, rue Richemont
56000 Vannes - 02 97 01 03 89
-> mde.vannes@crous-rennes.fr

► **LES TROPHEES DE L'ETUDIANT**

Présentation du concours : encourage les jeunes à s'investir dans des actions ambitieuses, responsables et pérennes dans le cadre de la vie associative de leurs écoles et universités. Récompense des projets de tout horizon : social, humanitaire, développement durable, culture, etc.

Condition d'attribution : être constitué en association étudiante

Dépôt des dossiers : fin novembre – début décembre

Prix : les associations lauréates recevront un prix de 1000 € lors de la remise du diplôme, à l'occasion des salons de l'Etudiant régionaux. Elles bénéficieront également d'un relais médiatique.

Contact :

Les Trophées de l'Etudiant

23, rue de Châteaudun
75308 Paris Cedex 09 - 01 75 55 18 41
-> vsureau@letudiant.fr ou trophées@letudiant.fr
-> www.letudiant.fr (Onglet « Salons », rubrique « Les Trophées »)

► **TROPHEES JEUNES QUI OSENT
(Familles rurales et Crédit Mutuel)**

Présentation du concours : vise à accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets sur l'un de 5 thèmes suivants : santé, arts et culture, solidarité ici et ailleurs, citoyenneté

Conditions d'attribution :

- Age : 12 à 25 ans
- Projet collectif (2 minimum) à impact local, qui présente un intérêt pour la collectivité et qui favorise l'animation du milieu rural (hors projet de vacances, d'étude, de stage, de formation)
- Les porteurs de projets peuvent être accompagnés par les fédérations Familles rurales pour la conception et la réalisation du projet
- Présentation du projet devant jury

Prix : de 1000 à 3000 €

Dossier de candidature en téléchargement sur <http://trophéesjeunesquiosent.com>

Dépôt de dossier : mi-mars

Contacts : www.famillesrurales.org

Fédération départementale Familles rurales Côtes d'Armor

28, boulevard de l'Hérault
22000 Saint Brieuc
02 96 33 00 94
-> cotesdarmor@famillesrurales.org
En profiter pour vérifier l'info nom + retrait des dossiers...

Fédération départementale Familles rurales Finistère

Vincent Broudin
15, rue Gaston Planté
29850 Gouesnou
02 98 33 30 70
-> fede.finistere@famillesrurales.org

Fédération départementale Familles rurales Ille et Vilaine

Espace Brocéliande – BP 37622
35176 Chartres de Bretagne
02 99 77 12 12
-> info.fd35@famillesrurales.org

Fédération départementale Familles rurales Morbihan

47, rue Ferdinand Le Dressay
56000 Vannes
02 97 68 25 90
-> morbihan@famillesrurales.org
-> www.famillesrurales.org/morbihan

► **PRIX DES INITIATIVES ETUDIANTES POUR
L'EDUCATION ET LE DEVELOPPEMENT (PIEED)**

Présentation du concours : encourage les initiatives jeunes d'éducation au développement. Récompense les projets qui défendent les valeurs de la solidarité internationale notamment par la mise œuvre d'actions pérennes d'éducation au développement et d'outils adaptés pour sensibiliser, alerter et fédérer au maximum les gens du Nord autour de problématiques relatives aux pays du Sud.

Condition d'attribution : être constitué en association étudiante

Dépôt des dossiers : 1^{er} avril 2012

Prix : 5 projets seront récompensés de 1500 à 5000 €

Dossier de candidature en téléchargement sur le site

Contact :

Réseau des associations étudiantes de solidarité internationale

27 rue Léon Loiseau
93100 Montreuil sous Bois
01 55 86 74 41
-> pieed@etudiantsetdeveloppement.org
-> www.etudiantsetdeveloppement.org

Côtes d'Armor

3.1 - Les dispositifs au niveau départemental

► FONDS D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (Conseil Général des Côtes d'Armor)

But du dispositif : soutenir des projets innovants, originaux et d'intérêt général, initiés et portés par des jeunes, individuellement ou en association, hors projet du cadre scolaire.

Conditions d'attribution :

- Age : 12 – 25 ans
- Domicile : Côtes d'Armor
- maximum 2 manifestations par an pour un même bénéficiaire

Aide financière : le montant de l'aide varie en fonction du projet

Dépôt des dossiers : 2 mois avant la date de réalisation du projet.
Commission permanente tous les mois (sauf août)

Contact :

Conseil Général des Côtes d'Armor

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et du Patrimoine Immobilier (DEJPI)

Service Jeunesse - 9, rue du Parc – BP 2371

22023 Saint-Brieuc - 02 96 62 46 42

-> lecoquevelyn@cg22.fr

-> www.cotesdarmor.fr

3.2 - Les dispositifs au niveau local

Dispositifs gérés par le réseau Information Jeunesse

► BOURSE D'AIDE AUX PROJETS DE JEUNES

Age et statut des participants :

- 15 à 25 ans
- Tout public

Thèmes du projet :

- Tout domaine (culture, humanitaire...)

Modalités d'attribution :

- Habiter, travailler ou étudier sur la commune
- Projet d'utilité sociale et collective
- Retombées locales

Montant de l'aide : 1000 € maximum

Contact :

PIJ

Maison des jeunes

Bd d'Armor - 22300 Lannion

02 96 48 47 36

-> pij@ville-lannion.fr

► BOURSE "PROJETS DE JEUNES"

Age et statut des participants :

- de 12 à 25 ans
- Projet collectif (2 personnes minimum)

Thèmes du projet : Tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter sur la commune (au moins un des membres du groupe)
- Avoir fait d'autres recherches de financements
- Commission toute l'année

Montant de l'aide :

- Selon le coût du projet (plafond fixé à 750 €)
- Accompagnement du projet par le PIJ et les animateurs du Service Jeunesse

Contact :

PIJ ou Service Enfance Jeunesse Éducation,

"La Clef des Arts"

Rue Marcel Rault - 22950 Trégueux

02 96 71 36 17 ou 06.75.25.37.43

-> mguimard@ville-tregueux.fr

► AIDE AUX INITIATIVES JEUNES

Age et statut des participants : De 11 à 25 ans constitués en association ou en junior association

Thèmes du projet : tout projet d'association ou de création d'association de jeunes. Projet visant à renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté, et pourra être réalisé dans différents domaines (culturel, sportif, artistique, etc.).

Modalités d'attribution :

- Habiter sur le territoire de Lamballe Communauté (pour les 3/4 au moins)

- Le projet doit avoir un impact communal ou intercommunal

Montant de l'aide :

- Entre 100 et 400 €
- Aide technique au montage du dossier

Contact :

PIJ de Lamballe Communauté - Service Jeunesse

Voir ci-dessous

► BOURSE « PROJET EVENEMENTIEL EN FAVEUR DE LA JEUNESSE »

Public concerné : le projet peut être porté soit par à une association impliquée dans le réseau Zikoscop's (se renseigner auprès du PIJ), soit une association de jeunes du territoire.

Thèmes du projet : soutenir les associations de jeunes, porteuses d'un événement à l'échelle de la communauté de communes, voire au-delà, et à destination d'un public jeune. L'événement devra viser à renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté et pourra être réalisé dans différents domaines (culturel, sportif, artistique, humanitaire, caritatif, solidaire, environnemental...).

Montant de l'aide :

Le montant de la bourse s'élève à 10% du budget du projet, plafonné à 4000 €.

- Aide technique au montage du dossier

Contact :

PIJ de Lamballe Communauté - Service Jeunesse

« Espace Lamballe Communauté »

Bat. Penthièvre - 41 rue Saint-Martin

22400 Lamballe

02 96 50 87 90

-> pij@lamballe-communaute.com

► BOURSE AUX PROJETS ET INITIATIVES DE JEUNES

Age et statut des participants :

- de 14 à 25 ans
- en individuel ou collectif

Thèmes du projet : tout domaine (projets humanitaires, sportifs, culturels, artistiques, scientifiques, socioprofessionnels, sociaux, dans un dynamique de commune...)

Modalités d'attribution :

- Le projet doit se dérouler sur le territoire de la Communauté de communes de Lanvollon-Plouha et être en direction du public jeune de ce territoire

Montant de l'aide :

- 375 € maximum
- Aide et accompagnement au montage du projet

Contacts :

PIJ de la Communauté de communes de Lanvollon-Plouha

Rue du Moulin de Blanchardeau – BP 36

22290 Lanvollon

02 96 70 17 04 / 06 83 14 21 09

ou

Local Jeunes « La Fabrik »

Rue Anaïs Bertrand
22580 Plouha
02 96 22 56 15 / 06 37 27 31 21
-> jeunesse@cc-lanvollon-plouha.fr
-> www.cc-lanvollon-plouha.com

Dispositifs gérés par les collectivités locales

► BOURSE INITIATIVE JEUNE

Age et statut des participants :

- De 16 à 22 ans
- Tout public
- En individuel ou en groupe

Thèmes du projet : Tout domaine, projet d'utilité sociale et impact local

Modalités d'attribution : habiter la commune (au moins la moitié du groupe)

- Plusieurs commissions par an (périodicité suivant les dossiers à instruire)

Montant de l'aide : selon les projets

Contact :

Ville de Dinan

Espace Yvonne Jean Haffen
Bd d'Exmouth - 22100 Dinan
02 96 85 48 92
->ma.richard@dinan.fr

3.3 - Les aides thématiques

3.3.1 - Solidarité / Action sociale

► POLE JEUNESSE A L'INTERNATIONAL (Conseil Général des Côtes d'Armor)

But du dispositif : Aide individuelle à la mobilité internationale des jeunes costarmoricains pour la réalisation de projets de solidarité, de développement, initiés par les jeunes.

Conditions d'attribution :

- Domicile : Côtes d'Armor
- Age : moins de 26 ans
- Durée du séjour : 3 semaines minimum
- Rendre compte de son expérience auprès d'autres jeunes à son retour

Aide financière : le montant varie en fonction du projet

Dépôt des dossiers : 2 mois avant la date de réalisation du projet.
Commission permanente tous les mois (sauf août)

Contact :

Conseil Général des Côtes d'Armor

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et du Patrimoine Immobilier (DEJPI)
Service Jeunesse - 9, rue du Parc - BP 2371
22023 Saint-Brieuc - 02 96 62 46 42
-> lecoqvevelyne@cg22.fr
-> www.cotesdarmor.fr

► BOURSE « INTERNATIONAL »

Age et statut des participants : de 11 à 25 ans

Thèmes du projet : projets d'actions individuelles ou collectives dans le domaine de la solidarité et de la coopération.

Deux types de projets sont concernés : « chantier international de jeunes bénévoles » ou « solidarité internationale »

Modalités d'attribution :

- être domicilié sur le territoire de Lamballe Communauté.
- durée minimale de deux semaines.
- restitution du projet

Montant de l'aide :

- Entre 100 et 800 €
- Aide technique au montage du dossier ainsi que la réalisation et la restitution

Contact :

PIJ de Lamballe Communauté - Service Jeunesse

« Espace Lamballe Communauté »
Bat. Penthièvre - 41 rue St martin
22400 Lamballe
02 96 50 87 90
-> pij@lamballe-communaute.com

3.3.2 - Musique

► PARTIS POUR UN TOUR

**(Mise en place et organisation : Itinéraire Bis –
Financement : Conseil Général des Côtes d'Armor)**

Présentation : dispositif d'accompagnement, aide à développer les projets artistiques et à promouvoir les groupes ou artistes Costarmoricains dans une démarche de professionnalisation sur tout le champ des Musiques Actuelles.

Conditions d'inscription :

- Groupes ou artistes individuels
 - Habiter en Côtes d'Armor
 - Avoir plus de 18 ans
 - Avoir un répertoire constitué majoritairement de compositions originales
- Sélection :** 10 groupes sont sélectionnés sur dossier et passent devant un jury qui retient 4 groupes. Ces derniers se produisent ensuite lors d'un concert public (et sont rémunérés) après lequel 2 groupes sont finalement retenus qui bénéficieront d'un accompagnement (répétitions sur scène, ateliers, formations...), d'une tournée et d'une promotion. Les 8 autres pourront bénéficier également d'un accompagnement.
Le dispositif est mis en place tous les 2 ans. 4^{ème} édition 2012-2014 à partir de mai juin 2012

Contact :

Itinéraires bis (Association de Développement Culturel et Artistique des Côtes d'Armor)

Julien Pion – 2, place Saint-Michel - 22000 Saint-Brieuc
02 96 62 76 22
-> www.itineraires-bis.org
-> julien.pion@itineraires-bis.org

Finistère

3.1 - Les dispositifs au niveau départemental

► FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES (FDAIJ) (Conseil Général du Finistère)

But du dispositif

Favoriser la prise d'initiative des jeunes en valorisant leurs actions dans les domaines sportif, culturel, civique, scientifique, économique et en matière d'environnement et de solidarité. Les projets, individuels ou collectifs, doivent être réalisés en dehors d'une structure associative, d'enseignement ou de tout autre organisme. Ils doivent présenter un caractère d'innovation, de défi à relever et d'utilité sociale. Le fonds bénéficie en priorité aux projets de solidarité locale. Il est, par ailleurs, nécessaire que le projet prévoit des actions de restitutions impliquant la population locale (partenariat avec un établissement scolaire, conférence-débat, exposition, animation spécifique...).

Conditions d'attribution :

- Age : 16-28 ans
- Domicile : Finistère

Aide financière : de 153 à 1 530 € en fonction de l'intérêt et du budget prévisionnel du projet, ne pouvant excéder 50% des dépenses.

Dépôt des dossiers : toute l'année. Un dossier-type de présentation est à remplir au plus tard 3 mois avant la réalisation du projet.

Contact :

Conseil Général Finistère - Pôle Sports & Jeunesse

Anne-Marie Croc
32, boulevard Duplex
29000 Quimper
Instruction des dossiers Véronique Froute - 02 98 76 64 79
-> veronique.froute@cg29.fr
Suivi administratif et financier Florence Bernard - 02 98 76 20 82
-> florence.bernard@cg29.fr
-> www.cg29.fr

► ON S'LANCE

(Caisse d'Allocations Familiales du Finistère)

But du dispositif : soutenir des projets collectifs (minimum 3 jeunes) quelque soit le domaine (hors sorties organisées par l'école, le financement d'études, de formation, de stage, les séjours linguistiques, les compétitions sportives, les activités habituelles des associations, les conseils municipaux de jeunes)

Conditions d'attribution :

- Age : 11-17 ans
- Domicile : Nord-Finistère
- Le groupe doit être accompagné par un adulte ou animateur local (liste des contacts sur le site de la CAF)

Aide financière : 70 % maximum du budget du projet pour un montant maximum de 1000 euros

Contacts Nord Finistère :

Territoires CAF concernés:

Territoire du Ponant : 02 98 85 14 30
-> as-ponant.caffinistere@caf.cnafmail.fr
Territoire de Morlaix : 02 98 62 14 00
-> as-morlaix.caffinistere@caf.cnafmail.fr
Territoire de Brest Métropole Océane : 02 98 00 39 60
-> as-bmo.caffinistere@caf.cnafmail.fr
-> www.brest.caf.fr

3.2 - Les dispositifs au niveau local

Dispositifs gérés par le réseau Information Jeunesse

► BOURSE COMMUNALE « CARHAISIEN DU MONDE : JE VOYAGE »

Age et statut des participants :

- De 16 à 29 ans
- Tout public
- Projet individuel ou collectif

Thèmes du projet : mobilités et initiatives des Jeunes à l'Etranger

Modalités d'attribution :

- Habiter la commune
 - plusieurs commissions par an
 - 2 types de bourses : études-découverte et initiative-découverte
- Montant de l'aide :** de 153 à 458 €

Contacts :

PIJ / CLAJ

23, rue des Martyrs – BP 141
29833 Carhaix Cedex - 02 98 93 32 30
-> point-info-jeunesse@wanadoo.fr
Ou

Mairie de Carhaix

Service Communication
BP 258 - 29 837 Carhaix Plouguer Cedex
02 98 99 33 33
-> communication@ville-carhaix.com

► BOURSE INITIATIVE JEUNES

Age et statut des participants : De 14 à 25 ans

Thèmes du projet :

- Bourse « Vie locale et vie sociale »
- Bourse « Vie culturelle »

Modalités d'attribution :

- Habiter la commune
- Projet d'utilité collective avec des retombées locales
- Si projet collectif : groupe composé de 8 membres dont 2/3 habitant la commune

Montant de l'aide :

- Aide financière de 30 à 300 € maximum
- Aide technique au montage si demande

Contact :

Ville du Relecq-Kerhuon / PIJ

1, rue de Kergaret - 29480 Le Relecq_Kerhuon
Tel/fax : 02 98 28 01 92
-> pij.kerhuon@wanadoo.fr

Dispositifs gérés par les collectivités locales

► COUP DE POUCE

Age et statut des participants :

- De 18 à 30 ans
- Tout public
- Projet individuel ou collectif, hors cadre associatif (sauf si l'association s'est créée pour le projet) et hors cursus scolaire

Thèmes du projet : Tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter Brest
- 1 jury par semaine

Montant de l'aide :

- Aide financière de 800 € maximum
- Logistique et conseil



Contact :

Ville de Brest

Coordination Jeunesse
2, rue Frézier - BP 92206 - 29222 Brest Cedex 2
02 98 00 82 18
-> nathalie.le-guen@mairie-brest.fr

► **FONDS LOCAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES (FLAIJ)**

Age et statut des participants :

- De 11 à 17 ans (peuvent être accompagnés par des animateurs de structure) et de 18 à 25 ans
- En individuel ou en collectif

Thèmes du projet : Domaine sportif, culturel et humanitaire

Modalités d'attribution :

- Habiter la commune
- Projet d'utilité sociale et dimension collective en direction d'autres jeunes (hors projets de stage, voyages d'études et projets tuteurés)
- Commission dès que nécessaire
- Rendre compte de l'action une fois réalisée (vidéo, conférence, expos...)

Montant de l'aide : 400 € maximum

Contact :

Ville de Morlaix

Service Jeunesse
BP 47125 - Place des Otages - 29671 Morlaix Cedex
02 98 63 10 10
-> jeunesse@villedemorlaix.org

► **DISPOSITIF DE QUIMPER COMMUNAUTE**

Quimper communauté met en place courant 2012 un dispositif commun d'aides aux projets pour les jeunes de l'agglomération.

Pour plus de renseignements :

Pôle Développement sportif, éducatif et culturel de la Ville de Quimper

02 98 98 89 03
-> ddsec@mairie-quimper.fr

► **COUP DE POUCE**

Age et statut des participants :

- De 16 à 30 ans
- Tout public
- Projet individuel ou collectif, hors cursus scolaire

Thèmes du projet : Tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter Quimper Communauté
- Projet d'utilité sociale ou d'intérêt général

Montant de l'aide :

- ne peut dépasser 50% du projet global

Contact :

A Quimper Communauté :

Service de l'action socioculturelle ou Service jeunesse,
Hôtel d'Agglomération
BP 17 59
29 107 - Quimper Cedex
02 98 98 89 03

Ou

toute structure d'accompagnement des jeunes sur le territoire de Quimper Communauté

► **COUP DE POUCE AUX JEUNES**

Age et statut des participants :

- De 16 à 25 ans
- En individuel ou en collectif, sous couvert d'une association loi 1901 (projet associatif ou projet individuel qui bénéficie de l'appui d'une association)

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter la commune
- Commissions tous les 2 mois

Montant de l'aide : aide financière, matérielle et technique

Contact :

Mairie de Quimperlé

Service Enfance, Jeunesse, Sport et Vie associative
Espace Kerjégu - 29300 Quimperlé
02 98 96 37 32
-> ronan.bellancourt@ville-quimperle.fr

3.3 - Les aides thématiques

3.3.1 – Solidarité / Action sociale

► **AIDE SOLIDARITE INTERNATIONALE (Conseil Général du Finistère)**

But du dispositif : aider au développement d'actions de solidarité internationale (humanitaire, aide au développement) dans un cadre associatif ou dans le cadre d'un établissement d'enseignement.

Conditions d'attribution :

- Age : 16-30 ans (à la date de fin de l'action)
- Domicile : foyer fiscal situé dans le Finistère
- Durée : le séjour doit durer au moins deux semaines (individuel ou collectif)

Aide financière : 40 € par semaine, plafonnée à 480 €. Pour un séjour individuel, l'aide est versée directement au jeune (ou, avec accord du jeune, à la structure de soutien). Pour un séjour collectif, l'aide est versée à la structure.

Contact :

Conseil Général du Finistère

Direction du Développement Economique et International
32, boulevard Duplex - 29 196 Quimper Cedex
02 98 76 64 78 (Annie Sinquin)
-> horizons@cg29.fr
-> www.cg29.fr

Ille et Vilaine

3.1 - Les dispositifs au niveau départemental

► INITIATIVES JEUNES (Fédération régionale des MJC)

But du dispositif : soutenir les projets de jeunes réalisés en Ille-et-Vilaine

Conditions d'attribution :

- Age : 13-25 ans
- Domicile : Ille-et-Vilaine
- Projet collectif, minimum 2 personnes constituées ou non en association
- Le projet doit être réalisé en Ille-et-Vilaine doit avoir un impact local sur la commune ou le quartier

Aide financière : 310 € maximum

Autre type d'aide : accompagnement à la réalisation du projet

Dépôt des dossiers : 3 juries dans l'année

Contact :

Fédération Régionale des MJC

Nicolas Méliçon

5, rue de Lorraine – BP 58311

35083 Rennes - 02 99 14 30 10

-> jeunesse.frmjc@wanadoo.fr

-> www.frmjcbretagne.org

► BOURSE PROJET CITOYEN (Conseil Général d'Ille et Vilaine)

But du dispositif : soutenir la mise en œuvre d'un projet citoyen à l'étranger (culturel, artistique, sportif, environnemental, de solidarité internationale...) ayant des retombées sur le département d'Ille-et-Vilaine.

Conditions d'attribution :

- Age : 18 - 30 ans
- Domicile : Ille-et-Vilaine depuis au moins 1 an
- Durée : 3 semaines minimum
- Projet individuel ou collectif

Aide financière : de 200 à 2000 € par projet

Autre type d'aide : accompagnement des porteurs tout au long de l'élaboration de leur projet

Contact :

Association Jeunes à Travers le Monde (JTM)

Espace Anne de Bretagne

15, rue Martenot - 35000 Rennes - 02 99 78 35 36

-> www.international-jtm.com

-> jtm.info@international-jtm.com

3.2 - Les dispositifs au niveau local

Dispositifs gérés par le réseau Information Jeunesse

► BOURSE INITIATIVES

Age et statut des participants :

- De 11 à 30 ans
- En individuel ou en collectif

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter sur le territoire de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et du Semnon (au moins la moitié des participants dans le cadre d'un groupe).

Montant de l'aide :

- Aide financière (plafonnée à 400 €)
- Aide documentaire, méthodologique et logistique
- Aide à la valorisation des actions.

- Jury tout au long de l'année

Contacts :

PIJ

39 bis, avenue Guillotin de Corson

35470 Bain de Bretagne - 02 99 44 82 01

-> pij@moyennevilaine-semnon.fr

ou

Communauté de communes

42, rue de Sabin - 35470 Bain-de-Bretagne

02 99 43 36 00

-> www.moyennevilaine-semnon.fr/jeunesse

► VIVRE ENSEMBLE A BRUZ et PROJET INTERNATIONAL

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet : tout domaine à l'exception des projets scolaires

Modalités d'attribution :

- Habiter Bruz

Montant de l'aide : 450 €

- soutien sur le montage technique du dossier

Contact :

PIJ – Service jeunesse

Carole DIVES, Médiatrice culturelle

10 avenue du Général de Gaulle - 35170 Bruz

02 99 05 30 63 / 06 87 52 51 58

► BOURSE HELIOS

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet : Social, culturel, sportif ou humanitaire

Modalités d'attribution :

- Habiter la commune (au moins 50 % des participants quand projet collectif).
- Présenter un projet à caractère innovant
- Dépôt des dossiers tout au long de l'année, au plus tard 1 mois avant le début du projet
- Rendre compte de l'action sous forme de retour d'expérience

Montant de l'aide :

- 850 € maximum (dispositif Hélios couplé au dispositif Envie d'agir (DDCSP, cf page 3)), apport personnel au moins égal à 20 % du coût du projet
- Aide technique au montage du dossier et de la restitution

Contact :

PIJ/ Centre Jean Jaurès

1, rue Mme de Janzé - 35131 Chartres de Bretagne

02 99 41 32 04

-> pij.chartres@voila.fr

► BOURSE INITIATIVES JEUNES

Age et statut des participants :

- De 15 à 30 ans
- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter le canton de Guichen
- Présenter un projet innovant et valorisant pour le territoire

Montant de l'aide : de 100 à 600 €

Contact :

PIJ

Rue Arsène Thoumelin - 35580 Guichen

02 99 52 08 91 / 06 88 01 15 59

-> pijacsor@gmail.com

► JACQUES POTES

Age et statut des participants :

- De 13 à 25 ans
- Tout public
- Projet individuel ou collectif

Thèmes du projet : tout domaine, projet avec un impact local

Modalités d'attribution :

- Habiter Saint-Jacques-de-la-Lande (au moins une personne si projet collectif)

Montant de l'aide :

- 300 € maximum
- aide technique au montage du dossier

Contact :

EPI Condorcet / PIJ

10, rue François Mitterrand - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 35 21 24

-> pij.centredelalande@epi-condorcet.fr

-> www.ij-bretagne.com/saint-jacques-de-la-lande

► BOURSE A ID* (*Initiatives Durables)

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Tout public
- Projet individuel ou collectif

Thèmes du projet : thèmes transversaux, dans le cadre d'une démarche d'Agenda 21 :

- améliorer la vie quotidienne
- agir pour l'environnement
- être solidaire

- permettre à tous l'accès à la culture et aux loisirs
- vivre ensemble à Rennes Métropole

Modalités d'attribution :

- Habiter sur le territoire de Rennes Métropole
- 3 dépôts de dossier par an : mars, juin, novembre
- Restitution publique et/ou échanges avec des techniciens et des élus de Rennes Métropole pour exprimer des points de vue

Montant de l'aide :

- De 300 à 800 €
- Aide technique au montage du dossier

Contact :

CRIJ Bretagne

4 bis, cours des Alliés - 35000 Rennes
02 99 31 47 48

-> www.crij-bretagne.com [Les Actions \ La bourse à ID]

► FONDS RENNAIS D'INITIATIVES JEUNES (FRIJ)

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Tout public
- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet : Tout domaine (culture, environnement, vivre ensemble, solidarité internationale...)

Modalités d'attribution :

- Habiter à Rennes
- 3 commissions par an : mars, juin, novembre
- Rendre compte de l'action une fois réalisée (vidéo, conférence, expos)

Montant de l'aide :

- De 300 à 800 €
- Aide technique au montage du dossier

Contact :

CRIJ Bretagne

4 bis, cours des Alliés - 35000 Rennes
02 99 31 47 48

-> www.crij-bretagne.org [Les Actions \ FRIJ]

► PLACE AUX PROJETS !

Age et statut des participants :

- de 12 à 20 ans
- tout public

CRIJ BRETAGNE – Le 4 bis – 4 bis cours des Alliés – 35000 Rennes – 02 99 31 47 48 – crij@crij-bretagne.com

Thèmes du projet : tout domaine, projet qui favorise la prise d'initiative, la responsabilité, l'autonomie, l'apprentissage à la citoyenneté.

Modalités d'attribution :

- Habiter Vern sur Seiche (la majorité dans le cas d'un groupe)
- Rendre compte de l'action
- Etre parrainé par un adulte (à l'exclusion des parents)
- Bénéficier d'une source de financement complémentaire

Montant de l'aide :

- Pas plus de 50 % du budget total
- Aide au montage du dossier

Contact :

Centre des Marais/PIJ

43, rue de Châteaubriant - 35770 Vern sur Seiche
02 99 62 18 55 ou 02 99 62 83 27

-> infosjeunes@centredesmarais.asso.fr

-> www.centredesmarais.asso.fr

Dispositifs gérés par les collectivités locales

► BOURSE PROJET JEUNES

Age et statut des participants :

- De 13 à 28 ans
- Tout public

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter ou être scolarisé sur la commune
- Partenariat financier et technique
- Plusieurs commissions /an
- Retombées sur la ville et/ou rendre compte de l'action réalisée

Montant de l'aide : 800 € maximum

- accompagnement à la méthodologie de projet

Contact :

Mairie de Fougères

Service Jeunesse – Joël Ardouin
7, rue Porte St Léonard - 35300 Fougères
02 99 94 88 28

-> jeunesse@fougeres.fr

-> www.fougeres.fr

► BOURSE INITIATIVES JEUNES

Age et statut des participants :

- de 11 à 30 ans
- projet collectif prioritairement ou individuel

Thèmes du projet :

- international : solidarité internationale, expérience professionnelle à l'étranger (hors scolaire)
- local : impact local et/ou utilité sociale

Modalités d'attribution :

- Résider dans le Pays de Fougères (Antrain Communauté, Louvigné Communauté, Coglais Communauté, Fougères Communauté et la communauté de communes de Saint-Aubin-du-Cormier)

Montant de l'aide : de 100 à 800 €

Contact :

Mission Locale du Pays de Fougères

Mathilde Foret - 9, rue des Frères Deveria – BP 70335
35300 Fougères Cedex
02 90 80 50 10

-> mforet@missionlocalefougeres.fr

► BOURSE INITIATIVE JEUNESSE

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Tout public (individuel, collectif, association, junior association)

Thèmes du projet : tout domaine



- Projet innovant, solidaire et structurant sur le territoire : participation et mobilisation des acteurs du territoire, prenant en compte l'environnement humain et respectueux de l'environnement

Modalités d'attribution :

- Jeunes résidents du Pays de Redon Bretagne Sud
- 3 commissions par an

Montant de l'aide : jusqu'à 600 €

- dispositif d'accompagnement possible sur demande

Contact :

Fédération d'animation rurale en Pays de Vilaine

Sébastien Colin

5, rue Jacques Prado - BP 30123 - 35601 Redon Cedex

02 99 72 17 46

-> sebastien.colin@lafede.fr

-> www.lafede.fr

► BOURSES INITIATIVES JEUNES DU PAYS DE VITRE PORTE DE BRETAGNE

Age et statut des participants :

- De 15 à 30 ans (de 18 à 30 pour l'international)

- Tout public

- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet :

- International (solidarité internationale, expérience à caractère professionnel - hors scolaire)

- Local (impact local et/ou utilité sociale)

Modalités d'attribution :

- Jeunes du pays de Vitré - Porte de Bretagne (Pays de la Roche-aux-Fées, Pays Guerchais, Vitré Communauté)

- 3 à 4 commissions par an

Montant de l'aide : de 100 à 1000 €

Contact :

Pays de Vitré - Porte de Bretagne

Maison de l'Eau - Parc du Castel

35220 Châteaubourg

02 99 00 91 12

-> contact@paysdevitre.org

-> www.paysdevitre.org

Ou dans les PIJ de Vitré, Roche aux fées, Chateaubourg, Argentré du Plessis et la Guerche de Bretagne

3.3 - Les aides thématiques :

3.3.1 – Santé et prévention

► I FEEL GOOD* LA SANTE, PARLONS-EN VRAIMENT... MAIS AUTREMENT !

(Centre Régional Information Jeunesse Bretagne)

(*Je me sens bien)

But du dispositif : encourager les initiatives individuelles ou collectives pour la réalisation d'une action originale avec des supports divers destinée aux autres jeunes. Les projets doivent avoir pour objectif l'amélioration de la santé des jeunes et peuvent aborder de multiples sujets : consommation de tabac, la contraception, le stress, le sommeil, la fête...

Conditions d'attribution :

- Age : 15-25 ans

- Domicile : Ille et Vilaine (domicile ou lieu d'études)

Aide financière : de 300 à 800 € maximum

Autre type d'aide : accompagnement à l'élaboration du projet

Dépôt des dossiers : 3 dates

Contact :

Centre Régional Information Jeunesse Bretagne (CRIJ) –

Nathalie Bouhaddi-Liger ou Sophie Placé

4 bis, cours des Alliés - 35000 Rennes - 02 99 31 47 48

Dossier téléchargeable sur le site du CRIJ :

-> www.crij-bretagne.com [Les Actions \ Les bourses santé]

3.3.2 – Solidarité / Action sociale

► BOURSE JTM (Conseil Général d'Ille et Vilaine)

But du dispositif : soutenir un projet de séjour à l'étranger pour des actions de solidarité internationale. L'action doit s'inscrire dans la durée, dans le cadre d'un projet plus large que celui de la seule action visée par cette bourse.

Cette bourse peut également être attribuée pour la participation à un chantier de jeunes, woofing, au pair, visa vacances travail...

Conditions d'attribution :

- Age : 18 - 30 ans

- Domicile : Ille-et-Vilaine depuis au moins 1 an

- Durée : 3 semaines minimum

Aide financière : entre 150 et 500 €

Dépôt des dossiers : dépôt des dossiers lors des 4 commissions annuelles. Le partenaire solidarité internationale de JTM, le CRIDDEV, émet un avis technique avant le départ pour l'attribution de la bourse.

Contact :

Association Jeunes à Travers le Monde (JTM)

Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot

35000 Rennes - 02 99 78 35 36

-> www.international-jtm.com

-> jtm.info@international-jtm.com

3.3.3 - Vacances

► OPERATION SAC ADOS

But du dispositif : permettre à des jeunes de partir pour des premières vacances en autonomie à travers une aide matérielle et méthodologique.

Conditions d'attribution :

- Age : de 16 à 22 ans

- Domicile : Ille-et-Vilaine

- Projet individuel ou collectif (maximum 6 personnes)

- Partir peu, voire jamais, en vacances

- Partir sans accompagnement familial ou professionnel

Aide financière et matérielle : un sac à dos, un sac de couchage, des chèques vacances, des chèques de service, une trousse de secours...

Dépôt des dossiers : 4 commissions par an (mi-juin, début juillet, fin juillet, début août)

Contacts : s'adresser au PIJ, à la structure jeunesse, au centre social, au FJT ou à l'espace jeunes le plus proche de son domicile.

Pour tout renseignement :

CAF Ille-et-Vilaine

Service Pôle Petite Enfance Jeunesse Cours des Alliés - 35000 Rennes

Xavier Guillonnet ou Sandra Le Guen Thouroude

02 99 29 82 64

-> sandra.le-guen-thouroude@cafrennes.cnafmail.fr

-> xavier.guillonnet@cafrennes.cnafmail.fr

-> www.caf.fr (Rubrique « Vous et la Caf », « Loisirs et vacances », « Opération Sacs Ados »)

► BOURSE ETE

Age et statut des participants :

- De 16 à 20 ans

- Tout public

- Projet individuel ou collectif (3 personnes maximum)

Thèmes du projet : Projet de vacances se déroulant dans un rayon de 300 km autour de Rennes

Modalités d'attribution :

- Habiter Rennes Métropole

- Dépôt des dossiers au plus tard 10 jours avant le début du projet et avant fin juillet

- Faire un compte-rendu une fois l'action réalisée

Montant de l'aide : jusqu'à 100 € par personne

Contact : CRIJ Bretagne

4 bis, cours des Alliés - 35000 Rennes - 02 99 31 47 48

-> www.crij-bretagne.com

Morbihan

3.1 - Les dispositifs au niveau départemental

► GENERATION ECO-CITOYENNE 15- 25 ANS (Conseil Général du Morbihan)

But du dispositif : soutenir des projets éco-citoyens sur le territoire du Morbihan. Les projets doivent présenter une dimension altruiste, être réalisés sur le territoire et permettre des échanges et des rencontres avec la population morbihannaise et correspondre à l'une de ces thématiques :

- Agir pour l'environnement
- Améliorer la vie quotidienne et le cadre de vie
- Agir en faveur de la cohésion sociale (favoriser l'échange, l'intégration et la participation des habitants)

Conditions d'attribution :

- Age : 15-25 ans
- Foyer fiscal des parents ou du jeune dans le Morbihan

Aide financière : de 500 à 1500 €

Autre type d'aide : accompagnement au montage du dossier

Contact :

Conseil Général du Morbihan

Direction de l'éducation, du sport et des activités socio-éducatives
Service des partenariats éducatifs - Hôtel du département
2, rue de Saint-Tropez - BP 400 - 56009 Vannes Cedex
02 97 54 81 46

-> initiatives.jeunes@cg56.fr

-> www.morbihan.fr

► PLANETE TROTTER 56 (Conseil Général du Morbihan)

But du dispositif : soutenir les jeunes Morbihannais participant à un projet à l'international hors cadre scolaire dans les domaines suivants : éducation et animation, arts et culture, environnement, sciences et techniques, santé et prévention, solidarité, citoyenneté. Sont compris également les chantiers de jeunes bénévoles à l'international.

Conditions d'attribution :

- Age : 18 - 30 ans
- Domicile : foyer fiscal des parents ou du jeune dans le Morbihan
- Séjour d'au moins 6 jours encadré par une structure d'accueil à l'étranger
- Bourse individuelle (lors d'un projet collectif, chaque participant doit postuler à la bourse)

Aide financière : de 60 à 600 € par jeune et par semaine pour l'Europe et les pays associés, de 80 à 800 € pour le reste du monde

Contact :

Conseil Général du Morbihan

Direction de l'éducation, du sport et des activités socio-éducatives
Service Europe et International - Hôtel du département
2, rue de Saint-Tropez - BP 400
56009 Vannes Cedex - 02 97 54 83 64

-> sei@cg56.fr

3.2 - Les dispositifs au niveau local

Dispositifs gérés par le réseau Information Jeunesse

► ALLEZ DE L'AVANT

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Tout public, individuel ou en groupe

Thèmes du projet : sport, culture, environnement, solidarité

Modalités d'attribution :

- Habiter Auray
- restitution du projet lors d'un temps fort

Montant de l'aide :

- 350 € max
- 150 € supplémentaire pour les projets qui s'inscrivent dans le développement durable
- accompagnement méthodologique

Dépôt des dossiers : octobre et avril

Contacts :

PIJ

12 rue Auguste de la Houille

56400 Auray

02 97 24 25 00

-> pij@ville-auray.fr

► FONDS CREATIVITE JEUNESSE

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Tout public

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter Lanester
- Plusieurs commissions par an

Montant de l'aide :

- Selon projet
- Aide technique au montage du dossier

Contacts :

PIJ

75, rue Marcel Sembat - 56600 Lanester

02 97 76 30 29

-> pij@ville-lanester.fr

ou

Ville de Lanester

Direction jeunesse

Rue Louis Aragon - 56600 Lanester

02 97 76 81 31

-> jeunesse@ville-lanester.fr

► FONDS DE PARTICIPATION 16 – 29 ANS

Age et statut des participants :

- De 16 à 29 ans
- Tout public
- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet :

- Culture, musique, éducation, social, écologie, solidarité internationale...
- projet initié, porté et réalisé par le ou les candidats
- Projet original, innovant et créatif

Modalités d'attribution :

- Résider à Lorient
- Plusieurs commissions par an
- Faire preuve de cofinancement ou d'autofinancement
- Pour les projets collectifs, la moitié au moins du groupe doit remplir les conditions

Montant de l'aide :

- 500 € max
- Aide pour organiser, planifier et budgétiser le projet
- Aide administrative pour obtenir les autorisations spécifiques selon les projets



- Communication dans le "Lorient Mag" et site internet de la ville de Lorient suivant la nature du projet
- Possibilité de prêt de tables, bancs, chaises, podiums ou estrades

Contact :

BIJ / Ville de Lorient (Voir ci-dessous)

► **FONDS DE PARTICIPATION ÉTUDIANTS ET APPRENTIS**

Age et statut des participants :

- Étudiants et apprentis jusqu'à 29 ans maximum

Thèmes du projet :

- Culture, musique, éducation, social, écologie, solidarité internationale...
- Projet original, innovant et créatif et qui doit profiter à la population lorientaise.

Modalités d'attribution :

- Être étudiant post bac à Lorient ou apprenti au CFA de Lorient et habiter Lorient
- Les associations étudiantes peuvent bénéficier de cette aide 2 fois maximum
- Plusieurs commissions par an
- Faire preuve de cofinancement ou d'autofinancement
- Pour les projets collectifs, la moitié du groupe au moins doit remplir les conditions
- Ne pas bénéficier d'une autre aide de la ville

Montant de l'aide :

- 500 € max
- Aide pour organiser, planifier et budgétiser le projet
- Aide administrative pour obtenir les autorisations spécifiques selon les projets
- Communication dans le "Lorient Mag" et site internet de la ville de Lorient suivant la nature du projet
- Possibilité de prêt de tables, bancs, chaises, podiums ou estrades

Contact :

BIJ / Ville de Lorient (Voir ci-dessous)

► **FONDS DE PARTICIPATION 16-29 ANS PROXIMITÉ**

Age et statut des participants :

- De 16 à 29 ans
- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet :

- Voyage, pratique d'une activité, d'un sport, logement, soin, formation, accès à l'emploi...

Modalités d'attribution :

- Résider dans le quartier du Bois du Château, de Kerguillette, de Kervéanec ou de Frébault à Lorient.
- Plusieurs commissions par an

Montant de l'aide :

- Plafonné à 500 €, Jusqu'à 1000 € pour les projets d'insertion professionnelle
- Aide pour organiser, planifier et budgétiser le projet
- Aide administrative pour obtenir les autorisations spécifiques selon les projets
- Communication dans le "Lorient Mag" et site internet de la ville de Lorient suivant la nature du projet
- Possibilité de prêt de tables, bancs, chaises, podiums ou estrades

Contact :

BIJ

Place Jules Ferry - 56100 Lorient
02 97 84 84 57 (BIJ)

Ou

Mission Jeunesse de la Ville de Lorient

Madame Le Léannec
2 Boulevard Général Leclerc
02 97 02 59 11

-> actions.jeunesse@mairie-orient.fr

► **AIDE AUX PROJETS DE JEUNES**

Age et statut des participants :

- 13 à 25 ans
- Tout public, individuel ou en groupe

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Résider à Ploemeur
- Impact local et/ou utilité sociale

Montant de l'aide :

- Selon la nature du projet
- Accueil et soutien au montage du projet

Contact :

PIJ

Rue de Kervam
56270 Ploemeur
02 97 86 41 03

-> pij.ploemeur@ploemeur.net

► **PROJ'JEUNES**

Age et statut des participants :

- 15 à 25 ans
- Individuel ou collectif

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Être domicilié, scolarisé ou en formation à Vannes
- Retombées sur la ville ou les quartiers : animations des quartiers, mise en place d'animations culturelles, sportives, bénévoles, création d'associations, de manifestations...

Montant de l'aide :

- 762 € maximum
- Montant de l'aide allouée à l'issue d'une audition par les membres de la commission Proj'Jeunes
- Accueil et soutien au montage du projet

Contact :

BIJ / Ville de Vannes (voir ci-dessous)

► **PROJ'JEUNES – BOURSE LOISIRS'ADOS**

Age et statut des participants :

- 15 à 20 ans
- Collectif (5 personnes maximum)

Thèmes du projet :

- tout domaine
- accent mis sur les actions portées par les jeunes des quartiers : animations des quartiers, mise en place d'animations culturelles, sportives, bénévoles, création d'associations, de manifestations, participation à des animations, mise en place de mini-séjours

Modalités d'attribution :

- Habiter Vannes
- Dossier à établir en lien avec un référent professionnel (animateurs de maisons de quartier, centres sociaux, médiateurs des rues, professionnel de l'enseignement ou de l'action sociale...) qui le déposera ensuite auprès de la commission Proj'Jeunes

Montant de l'aide :

- 350 € maximum, sur justificatifs de dépense
- Accueil et soutien au montage du projet

Contact :

BIJ / Ville de Vannes

22, avenue Victor Hugo - BP 509 - 56019 Vannes Cedex
02 97 01 61 00

-> bij@mairie-vannes.fr

-> www.mairie-vannes.fr

Dispositifs gérés par les collectivités locales

► FOND D'AIDE AUX INITIATIVES

Age et statut des participants :

- De 15 à 26 ans
- Individuel ou collectif

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Etre domicilié à Saint-Avé
- Finalité du projet collective et/ou sociale avec des retombées locales

Montant de l'aide : varie en fonction du projet
3 commissions par an

Contact :

Mairie de Saint-Avé
Laurent Scourzic – Service Jeunesse
Place de l'Hôtel de Ville – BP 40020
56891 Saint-Avé Cedex
02 97 60 70 10
-> www.saint-ave.fr